Ecrit par Echo du Mardi le 24 avril 2023

Les importations pèsent lourd dans l'empreinte carbone de l'UE

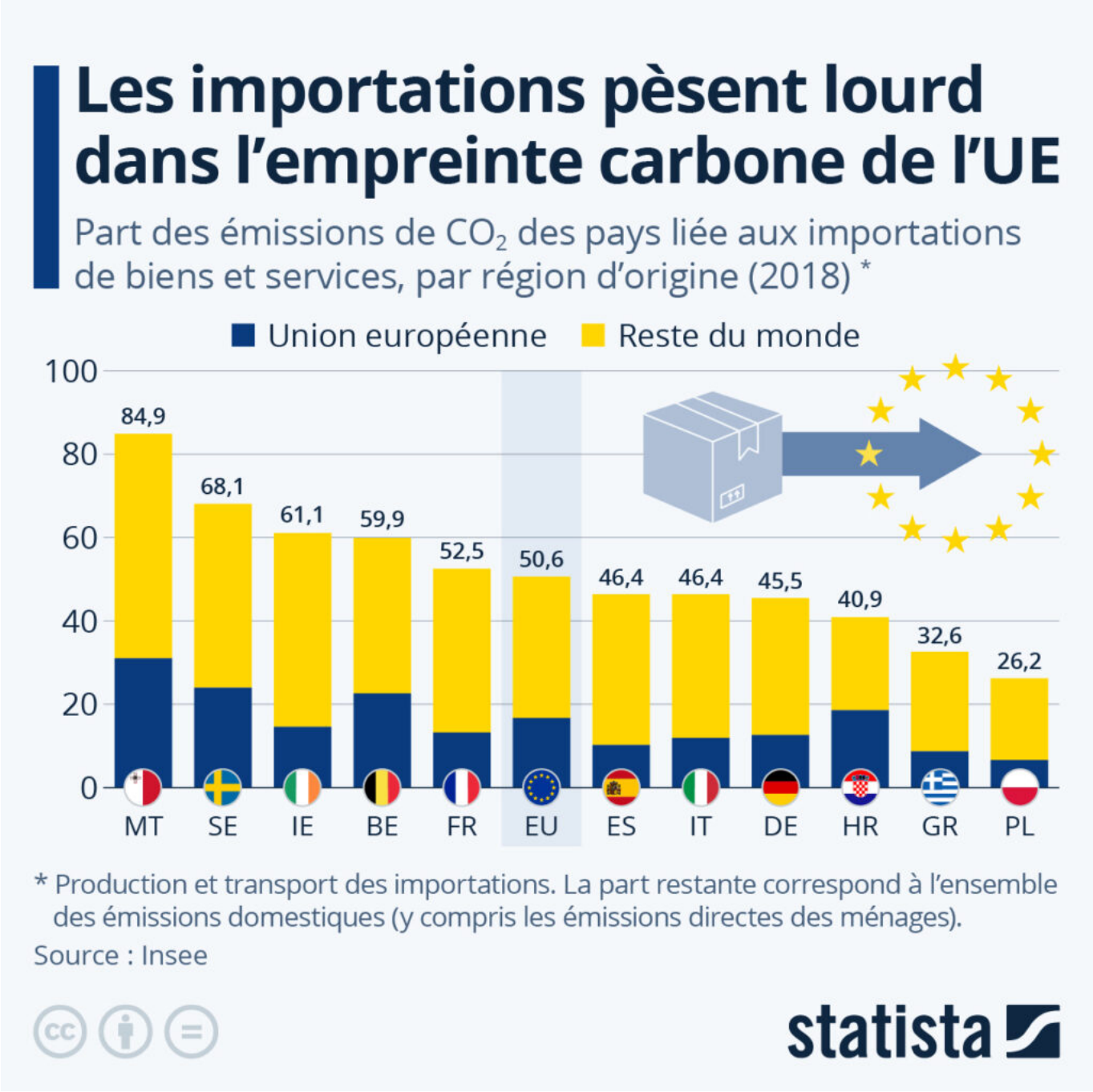

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 24 avril 2023

Le Parlement européen vient d'approuver une législation visant à introduire progressivement une taxe sur les importations de produits à forte teneur en carbone, basée sur le CO2 émis lors de leur production. Ce projet de loi, qui cible notamment les importations d'acier, de ciment, d'aluminium, de fertilisants et d'électricité, est une première mondiale et n'attend plus que l'approbation finale des pays de l'UE dans les prochaines semaines.

Cette taxe vise à faire pression sur les pays extérieurs à l'UE pour qu'ils fixent un prix du carbone, tout en contrant les avantages que peuvent avoir les industries de l'UE qui délocalisent leur production dans des régions où la législation environnementale est moins stricte. Comme l'explique Les Échos : « Les importateurs devront acheter des certificats d'émission basés sur le prix du carbone qu'ils auraient dû acquitter si les biens avaient été produits dans l'UE. Car les entreprises européennes doivent acheter des quotas de CO2 sur le marché européen du carbone lorsqu'elles polluent ».

Si l'on tient compte de la taille de la population, la Chine émet 2 fois plus de dioxyde de carbone par habitant que la moyenne mondiale, l'UE 1,5 fois plus et les États-Unis 3 fois plus. Mais ces chiffres ne comptabilisent pas les émissions associées aux biens et services importés, dont une grande partie de la production (et de l'empreinte écologique) est localisée dans des pays manufacturiers qui dépendent encore beaucoup des énergies fossiles. En intégrant l'impact des produits utilisés localement mais fabriqués à l'étranger, l'empreinte carbone par habitant devient plus élevée dans l'UE qu'en Chine : 11 tonnes d'équivalent CO2 par an, contre 8. Le chiffre pour les États-Unis est de 21 tonnes.

Comme le révèlent des données de l'Insee reprises dans notre graphique, la part de l'empreinte carbone associée aux importations varie de 26 % à 85 % dans les pays de l'UE – la moyenne étant de 51 % (dont 34 % hors-UE). Avec un mix énergétique carboné qui gonfle ses émissions territoriales, la Pologne affiche la part la plus faible. À l'inverse, c'est Malte, une petite île dépendante du commerce extérieur, qui présente la part d'empreinte CO2 importée la plus élevée. L'Allemagne, l'Italie et la France se trouvent dans une situation intermédiaire (46 % à 53 %, dont 33 % à 39 % hors-UE).

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !